



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean., NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2016/32

OBJET : REGIE SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : TARIFS ETE 2016.

CONSIDERANT l'intérêt touristique lié à l'ouverture de certaines remontées mécaniques durant la saison estivale aux fins de transport en altitude de piétons ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 15 mars 2016 à 14 h 00.

Le Conseil de Communauté,
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **FIXE** les tarifs d'accès au télésiège du Brec comme suit :

CONDITIONS TARIFAIRES					
PIETON			VTT (Itinéraire enduro ou de descente)		
	Tarif Normal	Tarif Réduit		Tarif Normal	Tarif Réduit
1 Montée	4,50 €	3,50 €	1 Montée	6,00 €	5,00 €
10 Montées	35,00 €	28,00 €	10 Montées	45,00 €	38,00 €
Pack Famille (4pers) 1 montée	14,50 €	-	Matin ou Après Midi	12,00 €	9,50 €
Pers sup (pack famille) 1 montée	3,00 €	-	Journée	15,00 €	12,00 €
Saison	79,00 €	-	Pack Famille (4 pers) 1 montée	20,50 €	-
Carnet 100 Montées	315,00 €	-	Pers sup (pack famille) 1 Montée	4,50 €	-
			Saison	105,00 €	87,50 €

Tarif normal : de 12 à 64 ans inclus
Tarif réduit : de 5 à 11 ans inclus et de 65 à 74 ans inclus
Gratuité : pour les - de 5 ans et les + de 75 ans
Pack Famille : 2 adultes + 2 enfants - de 18ans

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN.

Séance du 22 mars 2016

C.C.V.U